

Payer pour essayer une robe de mariée

Par mumu, le 02/06/2010 à 15:18

Bonjour,

J'ai acheté une robe de mariée, on m'a offert les retouches. Je suis donc retournée au magasin pour faire les retouches puis j'ai demandé quand je revenais réessayer la robe, on m'a dit qu'il fallait payer 30 euro. Je n'ai jamais payé pour essayer un vêtement. Est-ce légal ?

Par Athenanike, le 02/06/2010 à 16:03

Bonjour,

en aucun cas vous ne devez payer pour essayer un vêtement, c'est une manoeuvre frauduleuse pour faire gagner de l'argent illicitement aux propriétaires de la boutique.

Le fait d'essayer un vêtement après retouche ou sans retouche, fait partie des prestations gratuites et commerciales qu'offrent toutes les boutiques de France, ou va t'on si les boutiques se mettraient à faire payer des essayages???

Alors ne vous faites pas avoir, et ne vous acquittez en aucun cas de cette somme et si il le faut menacez cette boutique de contacter les services de répression des fraudes, qui eux se feront une joie de rappeler à la boutique les droits commerciaux envers sa clientèle.

Cordialement.

Athenanike